

Conseil d'administration

340e session, Genève, octobre-novembre 2020

Section institutionnelle

INS

Date: 12 octobre 2020 **Original:** anglais

Dix-huitième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

Sixième rapport supplémentaire: mesures prises par le Bureau international du Travail face à la pandémie de COVID-19

Objet du document

Le présent document fait le point sur l'appui apporté aux mandants tripartites par le Bureau international du Travail pour ce qui est d'atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19 (voir le projet de décision au paragraphe 77).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous

Principal résultat: Tous

Incidences sur le plan des politiques: Prise en compte des orientations fournies.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.340/PFA/2; GB.340/HL/2; GB.340/PFA/1.

► Table des matières

	, and the second se	Page
I.	Introduction	5
II.	Principaux événements et produits	5
	Sommet mondial: le COVID-19 et le monde du travail	5
	Observatoire de l'OIT	6
	Centre d'information sur le COVID-19	6
III.	Mise en œuvre du cadre stratégique de l'OIT pour remédier aux conséquences économiques et sociales de la crise du COVID-19	6
	Pilier 1: Stimuler l'économie et l'emploi	7
	Pilier 2: Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus	9
	Pilier 3: Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail	11
	Pilier 4: S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions	14
	Incidences et réponses sectorielles (ensemble des quatre piliers)	17
IV.	Centre international de formation de l'OIT, Turin	17
V.	Collaboration avec les institutions des Nations Unies et le G20	18
	Nations Unies	18
	G20	19
VI.	Coopération pour le développement	19
VII.	COVID-19 et exécution du programme et budget pour 2020-21	21
VIII.	Produits de communication	21
IX.	Réponse institutionnelle	22
Proj	et de décision	23

► I. Introduction

1. La pandémie de COVID-19 a été dévastatrice pour le monde du travail. En plus de représenter une menace pour la santé publique et pour la vie des gens, elle a provoqué d'importantes perturbations économiques et sociales qui mettent en péril les moyens d'existence et le bien-être de millions de personnes. Pendant les neuf premiers mois de 2020, le virus a fait plus d'un million de morts et plongé le monde dans une grave crise humaine, économique et sociale, entraînant la perte, en heures de travail, de l'équivalent de 500 millions d'emplois à plein temps.

- 2. Les mandants de l'OIT ont réagi rapidement face à la pandémie, prenant des mesures audacieuses et inédites pour combattre la flambée épidémique, garantir la sûreté des travailleurs et la pérennité des entreprises et des emplois, et relancer l'économie une fois passée l'urgence sanitaire immédiate.
- 3. Le siège de l'OIT, à Genève, a fermé ses portes le 16 mars 2020, tout comme la plupart des bureaux extérieurs. En dépit des circonstances très difficiles, les services se sont rapidement adaptés et ont ajusté les plans de travail, les résultats et les stratégies en fonction des besoins changeants des mandants tripartites. Pour ce faire, ils ont évalué les incidences de l'épidémie sur l'emploi, les entreprises et les moyens d'existence, mis au point des outils et des orientations, élaboré des stratégies d'intervention et apporté un appui à cet égard, en tenant compte des besoins des différents pays et en concentrant les efforts sur les plus vulnérables.
- 4. Le présent document fait le point sur le soutien apporté par le Bureau à ses mandants pour atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie et décrit la façon dont les ressources humaines et financières ont été utilisées pour répondre aux demandes d'appui. Il résume également les modalités mises en place par le Bureau sur les plans institutionnel et pratique pour garantir la continuité des opérations de sa structure de gouvernance pendant la crise.

► II. Principaux événements et produits

Sommet mondial: le COVID-19 et le monde du travail

- 5. En juillet 2020, le Bureau a organisé la plus grande manifestation jamais faite en ligne réunissant travailleurs, employeurs et gouvernements afin d'examiner les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19; 51 chefs d'État ou de gouvernement s'y sont exprimés. Des hauts représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs venant de 98 pays ont participé à l'une des cinq sessions régionales ou à l'une des trois sessions mondiales du Sommet mondial de l'OIT sur le COVID-19 et le monde du travail, auquel ont également participé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les chefs d'autres organisations internationales de premier plan.
- 6. Le sommet mondial a été l'occasion, pour les mandants, de discuter de l'action menée dans le monde du travail et d'entendre les dirigeants mondiaux. Les mandants tripartites ont lancé un appel unanime en faveur d'un meilleur avenir du travail et du travail décent pour tous après la pandémie.

Observatoire de l'OIT

7. À ce jour, le Bureau a publié six numéros de la série Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail, qui donne des informations sur les incidences de la crise sur le marché du travail et des estimations relatives aux heures de travail perdues, à l'échelle mondiale et dans les régions. Ces publications, élaborées en utilisant des sources non traditionnelles et des outils économétriques afin de pallier l'insuffisance de données pendant la période de confinement, portent sur des thèmes essentiels, comme: i) les conséquences pour ce qui est du revenu du travail et de la pauvreté au travail; ii) les secteurs, les entreprises et les travailleurs les plus à risque; iii) l'impact sur les travailleurs de l'économie informelle, les jeunes et les femmes. La publication de l'Observatoire de l'OIT a eu un fort retentissement dans certains grands médias internationaux, ce qui a permis de renforcer la position de l'Organisation, au sein du système multilatéral, en tant qu'institution de premier plan pour ce qui est des questions relatives au marché du travail.

Centre d'information sur le COVID-19

8. Le Bureau a mis en place un centre d'information où sont récapitulées les mesures prises niveau national par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux de chacun des 187 États Membres de l'OIT. Les informations y sont régulièrement mises à jour. Cette plateforme, qui permet aux mandants de mettre en commun leurs connaissances, a déjà été consultée plus de 162 211 fois depuis sa création, le 1^{er} avril 2020, une période de pointe ayant été enregistrée début mai, avec quelque 4 000 visites par jour.

► III. Mise en œuvre du cadre stratégique de l'OIT pour remédier aux conséquences économiques et sociales de la crise du COVID-19

9. L'OIT a articulé ses principales orientations autour de quatre piliers afin d'affronter les répercussions économiques et sociales de la crise du COVID-19. Les normes internationales du travail actualisées restent un socle fiable et éprouvé sur lequel il faudra s'appuyer pour élaborer des réponses stratégiques inclusives et pérennes, axées sur ces quatre piliers, au moment de reconstruire en mieux.

Pilier 1 Stimuler l'économie et l'emploi

- Politique budgétaire active
- Politique monétaire conciliante
- Octroi de prêts et d'un soutien financier à des secteurs spécifiques, y compris celui de la santé

Pilier 2

Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus

- Garantir l'accès de tous à la protection sociale
- Appliquer des mesures pour préserver l'emploi
- Accorder des aides, notamment financières ou fiscales, aux entreprises

Pilier 3 Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail

- Renforcer les mesures de sécurité et de santé au travail
- Adapter les modalités de travail (par exemple, télétravail)
- Prévenir la discrimination et l'exclusion
- ► Garantir l'accès de tous aux soins de santé
- Généraliser l'accès aux congés payés

Pilier 4

S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions

- Renforcer les capacités et la résilience des organisations d'employeurs et de travailleurs
- Renforcer les capacités des gouvernements
- Renforcer le dialogue social, la négociation collective et les institutions et processus de relations professionnelles

Pilier 1: Stimuler l'économie et l'emploi

10. Au titre du pilier 1, le Bureau s'est attaché à aider les États Membres à mieux comprendre les effets dévastateurs du COVID-19 au moyen d'outils et d'activités de recherche. Cela lui a permis de formuler des recommandations et des conseils stratégiques ciblés sur les moyens de stimuler l'économie et l'emploi.

Moyens d'action et produits de diffusion des connaissances

- 11. Le BIT a formulé des directives pour réaliser des évaluations diagnostiques rapides de l'impact du COVID-19 sur l'économie et le marché du travail au niveau des pays afin d'aider les mandants tripartites à produire des données en temps réel concernant les incidences de la pandémie sur l'emploi. Des évaluations rapides ont ainsi été menées avec une participation active des mandants tripartites dans plus de 47 pays, en coopération avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des institutions financières régionales comme la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement.
- 12. Ces évaluations rapides ont été complétées par une enquête mondiale sur les jeunes et le COVID-19, conduite en partenariat avec l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et qui a porté sur l'emploi, les compétences, les droits et la santé mentale. Quelque 12 000 personnes venant de 112 pays y ont répondu. D'autres enquêtes ponctuelles ont également été menées, notamment sur les entreprises proposant des contrats d'apprentissage, les systèmes d'orientation professionnelle et l'élaboration de politiques en matière de compétences. Selon de nouvelles estimations des ressources

- nécessaires pour instaurer un accès universel à la protection sociale à l'échelle mondiale, le déficit de financement s'est accru d'environ 30 pour cent depuis le début de la crise.
- 13. Le Bureau a élaboré des notes de synthèse et des outils concernant les politiques nationales de l'emploi à même de favoriser le relèvement et de renforcer la résilience, les mesures macroéconomiques permettant d'aider les petites entreprises à faire face au COVID-19, l'emploi des jeunes, l'égalité de genre, les services publics de l'emploi, les politiques du marché du travail et la protection sociale. La crise peut aussi être l'occasion de reconstruire en mieux, grâce au dialogue social sur les politiques relatives à l'investissement et au commerce, et de promouvoir des investissements directs étrangers et des pratiques commerciales favorisant le travail décent et des solutions centrées sur l'humain. L'élargissement des liens entre grandes sociétés et entreprises de taille plus modeste a été encouragé en vue d'une coopération accrue. On a souligné que les programmes d'investissement et de marchés publics étaient essentiels pour aider les entreprises, améliorer les infrastructures physiques et sociales et promouvoir une transition juste vers une économie verte.

- 14. Dans de nombreux pays, les évaluations rapides susmentionnées ont porté sur les groupes les plus touchés, comme les migrants, les travailleurs du secteur informel, les femmes et les jeunes. Dans d'autres, elles se sont penchées sur les conséquences pour les employeurs et les travailleurs de l'économie rurale, du tourisme, de l'industrie textile et du secteur de l'habillement, entre autres. Certains sujets, comme les petites et moyennes entreprises (PME), les besoins en reconversion et les effets de la crise sur les conditions de travail, ont été examinés dans tous les pays, tous secteurs confondus. Toutes les évaluations ont débouché sur des recommandations ciblées sur les mesures à prendre, l'accent étant mis sur une reprise riche en emplois et ne laissant personne de côté.
- 15. En plus d'apporter un appui à ces évaluations rapides, le Bureau a aidé les organismes nationaux de statistique et les autres institutions produisant des statistiques officielles. Ainsi, il a formulé des orientations destinées aux producteurs de données afin d'aider les pays à poursuivre la collecte de données et à fournir des informations sur les répercussions de la pandémie sur le marché du travail. Il a également fourni une assistance technique importante, notamment à distance et dans le cadre d'une série de webinaires. Grâce à ces services, de nombreux pays ont pu continuer de générer un flux de données essentielles. Par ailleurs, le Bureau a noué des partenariats avec les commissions économiques régionales de l'ONU et avec la Banque mondiale dans le but de promouvoir la cohérence et d'éviter les chevauchements.
- 16. S'appuyant sur les données et évaluations existantes ou nouvelles relatives au marché du travail, le Bureau a facilité le dialogue tripartite sur l'emploi dans le cadre de la crise du COVID-19 ainsi que les activités d'élaboration ou de révision de politiques ou de stratégies nationales de l'emploi. À chaque fois que des évaluations rapides ont été réalisées, il a été tenu compte des résultats dans les plans d'action mis en place par les pays ou par les organismes des Nations Unies.
- 17. Des services de conseils et d'assistance technique adaptés aux besoins de certains pays, territoires et secteurs ont été fournis en vue de stimuler l'économie et l'emploi. Ainsi, le BIT a aidé le gouvernement de l'Ouganda à élaborer un programme de travail contre rémunération en milieu urbain, adaptant les mécanismes d'exécution afin de cibler les foyers et les personnes vulnérables les plus touchés par le COVID-19. En Argentine, au Costa Rica, en El Salvador, en Équateur et au Pérou, il a fourni une assistance technique

en faveur de la formalisation et des stratégies de reprise économique productive. En Bosnie-Herzégovine, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, ses activités d'appui technique ont visé à intégrer l'action face au COVID-19 à la stratégie nationale de l'emploi. Dans le territoire palestinien occupé, le BIT a fourni un appui technique à l'Autorité palestinienne, dans le but d'aider le ministère du Travail à élaborer un plan de relance socio-économique à la suite de la pandémie de COVID-19. Au Liban, il a fourni au ministère du Travail des services de conseils et des recommandations en vue d'un plan d'action efficace face au COVID-19; par ailleurs, il conduit actuellement une étude sur les répercussions des multiples crises qui frappent le pays, dont les résultats serviront à éclairer l'élaboration d'une politique nationale de reprise par l'emploi dans le cadre d'un processus consultatif tripartite. De nombreux bureaux de l'OIT ont fait la promotion d'une reprise économique productive reposant sur des emplois verts et sur une transition juste.

18. En outre, le Bureau a aidé les gouvernements et les partenaires tripartites à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques visant à stimuler l'économie et l'emploi. Le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), a organisé des cours virtuels sur des sujets tels que la promotion de l'emploi des jeunes dans le contexte de la crise du COVID-19 ou encore les services de l'emploi nécessaires à des reconversions efficaces. Il a également aidé à organiser un cours en ligne ouvert à tous sur des apprentissages de qualité dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cours auquel ont participé des décideurs et praticiens de 125 pays. Par ailleurs, le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (OIT-CINTERFOR) travaille actuellement à son repositionnement en tant que centre de référence en matière d'innovation, et aidera les mandants à acquérir les compétences dont ils ont besoin en vue de la transformation économique et de l'avenir du travail.

Pilier 2: Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus

19. Dans l'objectif de soutenir les entreprises, les emplois et les revenus, le Bureau s'est efforcé d'appuyer les mesures prises par les mandants pour aider et soulager les entreprises, mettre en œuvre des mesures de maintien de l'emploi et élargir la protection sociale.

Moyens d'action et produits de diffusion des connaissances

- **20.** Des notes de synthèse et des rapports ont été élaborés en vue de fournir des conseils stratégiques et de diffuser les bonnes pratiques. Plusieurs sujets y ont été examinés: appui aux entreprises, chaînes d'approvisionnement, environnement favorable à des entreprises durables, restructuration responsable des entreprises, formalisation, reprise verte, continuité des activités, soutien du revenu et autres mesures de protection sociale.
- 21. Des produits de diffusion des connaissances et services de conseil technique en matière de protection sociale ont été mis au point afin de faciliter la fourniture urgente d'une aide au revenu et d'une protection de la santé des travailleurs et de leur famille, y compris des travailleurs temporaires, indépendants ou migrants et de ceux opérant dans l'économie informelle. Le Bureau a mis en avant le rôle important de la protection contre le chômage pour ce qui est de préserver l'emploi et de garantir un revenu aux personnes en recherche d'emploi, ainsi que l'importance des prestations aux familles et à l'enfance, des pensions de vieillesse, des pensions d'invalidité et des dispositifs d'assistance sociale. L'Observatoire de la protection sociale offre un aperçu de plus de 1 400 mesures de protection sociale prises dans 208 pays et territoires. Le Bureau a aussi élaboré un ensemble d'outils et de services de conseil stratégique concernant

- l'estimation des coûts, le financement et la pérennité à long terme des dispositifs de protection sociale, y compris un outil de simulation rapide.
- 22. Une enquête mondiale sur le COVID-19 a été menée auprès de plus d'un millier d'entreprises de huit pays afin de savoir quelles mesures concrètes avaient été prises au niveau des entreprises, puis un ensemble d'interventions visant à soutenir les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 et la reprise ont été élaborées. L'accent a été mis sur la santé, la sécurité et les bonnes pratiques sur le lieu de travail afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les entreprises et les travailleurs. Deux webinaires sur les incidences du COVID-19 sur la formation en situation de travail ont été organisés avec le Réseau mondial pour l'apprentissage.
- 23. La coopération entre les autorités, à tous les niveaux, et les acteurs de l'économie sociale et solidaire s'est intensifiée. Dans ses recommandations, le Bureau a souligné que les institutions liées à la microfinance, les coopératives et les entreprises de l'économie sociale et solidaire en général fournissaient des services essentiels et formaient des réseaux qui pouvaient aider les gouvernements à atteindre nombre de petites entreprises et de personnes travaillant à leur compte ainsi que les populations marginalisées ou vulnérables, en particulier dans l'économie rurale et l'économie informelle.

- 24. En Afrique, notamment au Cameroun, en Égypte, en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale, au Malawi, au Mozambique, à Sao Tomé-et-Principe et au Zimbabwe, le Bureau a collaboré avec des partenaires tels que la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour appuyer des programmes de protection sociale et renforcer les systèmes de sécurité sociale. Ainsi, au Mozambique, plus de 75 millions de dollars É.-U. ont été mobilisés en faveur de la première phase d'un nouveau programme de soutien du revenu des groupes vulnérables. Au Nigéria, le Bureau a contribué à l'élargissement d'un programme de transfert en espèces, dont le nombre de bénéficiaires est passé de 2 millions à 3 millions, en appuyant l'enrichissement des registres sociaux nationaux. En outre, au Cabo Verde, au Sénégal et en Somalie, il a facilité le développement de l'apprentissage à distance, contribuant ainsi à la survie des PME.
- 25. Dans les États arabes, et plus particulièrement en Jordanie, le Bureau a conduit une analyse des lacunes en matière de protection sociale afin d'éclairer l'établissement, par l'OIT et la Caisse de sécurité sociale jordanienne, d'un fonds d'urgence pour le maintien de l'emploi et la protection contre le chômage. Dans le territoire palestinien occupé, le BIT a contribué à l'élaboration d'un rapport gouvernemental dans lequel sont analysées les incidences du COVID-19 sur le plan social. Il a également aidé le gouvernement à examiner les moyens de mettre place un régime d'assurance-chômage. Au Liban, il a aidé à la réalisation d'une évaluation quantitative des besoins et lacunes en matière de protection sociale. En partenariat avec l'UNICEF, le Bureau a encouragé la conception et la mise en œuvre d'un projet national d'aide sociale dans le cadre duquel des familles vulnérables de ce pays en crise ont bénéficié de transferts en espèce.
- **26.** En Asie et dans le Pacifique, le Bureau a fait la promotion de la protection sociale comme faisant partie intégrante des plans de relance budgétaire pour protéger les travailleurs, stimuler la demande globale et favoriser le relèvement socio-économique. À Sri Lanka, le BIT dirige un projet, financé par le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, qui vise à fournir de toute urgence un appui aux microentreprises et aux PME afin de protéger l'emploi et

les revenus des travailleurs de l'économie informelle. En Inde, il a offert aux microentreprises et aux PME participant aux chaînes d'approvisionnement du secteur du commerce électronique et des multinationales un appui aux activités de planification de la continuité des opérations, dans le but d'atténuer les risques de perturbations du marché. Au niveau régional, l'OIT copréside avec l'UNICEF une coalition thématique sur l'inclusion et l'autonomisation, qui apporte un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies afin d'aider les pays à adopter des systèmes de protection sociale plus complets et permettant de mieux faire face aux chocs.

11

- 27. En Europe et en Asie centrale, et plus précisément dans les Balkans occidentaux et en Ukraine, le Bureau a mené six enquêtes auprès d'organisations nationales d'employeurs sur les conséquences de la pandémie pour la continuité des opérations. En République de Moldova, 90 propriétaires et gérants de PME ont été formés à la gestion de la continuité des opérations. En Bosnie-Herzégovine, le Bureau a fourni, en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale et le PNUD, un appui pour régler les problèmes liés à la réorganisation des chaînes d'approvisionnement locales et faciliter l'accès à de nouveaux marchés. Des conseils techniques ont été offerts dans les Balkans occidentaux, au Kirghizistan, en République de Moldova et en Ukraine en vue d'adapter les dispositifs de protection sociale et d'estimer les coûts nécessaires pour élargir la protection. En Macédoine du Nord, le Bureau a aussi fourni une assistance technique en prévision d'un changement législatif visant à élargir la couverture de la protection contre le chômage.
- 28. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les interventions menées ont consisté à appuyer la protection sociale, à aider les PME à appliquer les nouvelles règles et mesures, l'accent étant mis sur les aspects pratiques, et à élaborer des outils et guides, tels que des plans de continuité des opérations. Le Bureau a mis au point d'autres services, visant notamment à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des pratiques commerciales responsables.

Pilier 3: Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail

29. La protection des travailleurs sur leur lieu de travail est un élément crucial des mesures visant à faire face au COVID-19 et à relancer l'économie efficacement et durablement. Étant donné que les femmes prédominent dans les emplois en première ligne et les secteurs à haut risque tels que celui de la santé et du soin, qu'elles sont de plus en plus sollicitées pour assumer des activités de soin non rémunérées et que l'incidence des cas de violence domestique aurait augmenté, le Bureau a accordé une attention particulière à l'égalité entre hommes et femmes dans les mesures qu'il a prises face au COVID-19. À cet égard, il a enregistré les ratifications nécessaires pour que la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, entre en vigueur le 25 juin 2021.

Moyens d'action et produits de diffusion des connaissances

30. Pour aider à prévenir et à contrôler le COVID-19 au travail, une check-list des mesures à prendre a été élaborée et publiée en 20 langues. Cette check-list a été complétée par des orientations et outils sectoriels spécifiques permettant d'évaluer et d'atténuer les risques d'infection, une note de synthèse et des orientations pratiques pour garantir un retour au travail en toute sécurité, un manuel pour la gestion des risques psychosociaux liés au travail et un guide pratique sur le télétravail pendant la pandémie de COVID-19 et audelà. Dans le cadre des efforts de sensibilisation déployés autour de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, les États Membres ont été appelés à intégrer les orientations liées à la pandémie dans les systèmes nationaux de sécurité et de santé au

- travail ¹. Le rôle spécifique joué par les inspections du travail dans la lutte contre la crise a été examiné dans le cadre d'un webinaire mondial et de deux webinaires régionaux.
- 31. La crise du COVID-19 a eu des incidences notables sur 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle, entraînant une nette augmentation de la pauvreté. Le Bureau a élaboré des notes de synthèse et des outils sur l'emploi informel, y compris pour les travailleurs domestiques. Il a souligné la nécessité de prendre des mesures urgentes pour améliorer les services de santé et garantir un accès universel à des soins de santé de qualité. Des notes thématiques ont exposé des connaissances factuelles concernant les mesures prises face à la crise et les mesures stratégiques en matière de protection sociale, notamment les indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie et d'une quarantaine et l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ² et aux travailleurs migrants.
- 32. Des orientations stratégiques pour la protection des travailleurs migrants et des droits au travail des réfugiés et des personnes déplacées de force pendant la pandémie de COVID-19 ont été mises en temps utile à la disposition des décideurs politiques et des mandants. Le Bureau a aussi, par l'intermédiaire d'activités de développement des connaissances et de sensibilisation, appelé l'attention sur les risques et les vulnérabilités spécifiques auxquels doivent faire face les groupes durement touchés, tels que les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et les peuples autochtones et tribaux, dont beaucoup sont exposés à la discrimination et surreprésentés dans l'économie informelle.
- 33. Le BIT s'est employé activement, en collaboration avec des institutions des Nations Unies, des gouvernements et les partenaires sociaux du secteur maritime, à trouver des solutions permettant de maintenir des opérations de transport maritime malgré les sévères restrictions imposées à la mobilité et de garantir les droits des gens de mer, en particulier l'accès aux soins de santé et l'accès à une permission à terre et au rapatriement. Dans ce contexte, il a dispensé à ses mandants et à d'autres partenaires des conseils sur la mise en œuvre de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), publiant notamment une note d'information sur les questions relatives au travail maritime et au coronavirus (COVID-19).
- 34. Dans le même ordre d'idées, le BIT a donné aux gouvernements et aux partenaires sociaux des conseils sur les normes du travail et le COVID-19 et a publié des réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos de points pris en considération dans le cadre des quatre piliers. En particulier, il a organisé de nombreuses réunions techniques virtuelles avec des représentants de gouvernements et des partenaires sociaux et a répondu aux demandes de 12 États Membres qui souhaitaient obtenir un appui pour rédiger des projets de loi du travail, dont certains visaient à combler des lacunes réglementaires dans des domaines tels que le télétravail. Il est également intervenu à la demande des partenaires sociaux pour conseiller des gouvernements sur des initiatives législatives liées au COVID-19 et susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les principes et droits fondamentaux au travail, les normes du travail ou le dialogue social. Tirant pleinement parti des technologies de l'information et de la communication (TIC), le Bureau a mis en place des mesures visant à atténuer l'effet perturbateur de la

¹ Un rapport mondial et un webinaire mondial qui a réuni plus de 13 000 internautes, et des manifestations mondiales organisées dans 30 pays.

² BIT, Extending Social Protection to Informal Workers in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations, à paraître.

- pandémie sur les organes de contrôle et à permettre à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR), au Comité de la liberté syndicale et aux comités ad hoc institués au titre de l'article 24 de poursuivre leurs activités dans le cadre de réunions virtuelles.
- 35. Pour marquer la Journée mondiale contre le travail des enfants, le Bureau a organisé avec l'UNICEF une table ronde virtuelle de haut niveau sur le COVID-19 et le travail des enfants. Un document de travail conjoint OIT-UNICEF intitulé COVID-19 et travail des enfants: en temps de crise, il est temps d'agir souligne le risque que des millions d'enfants supplémentaires soient poussés dans le travail des enfants à cause de la crise du COVID-19, ce qui pourrait entraîner la première augmentation du travail des enfants après vingt ans de progrès. La ratification universelle de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, par les 187 États Membres, a constitué une étape importante pour l'OIT et rappelé à point nommé l'importance des normes internationales du travail. À cet égard, le document de réflexion intitulé Le COVID-19 et les principes et droits fondamentaux au travail traite non seulement de l'abolition effective du travail des enfants, mais aussi des priorités essentielles pour la protection et la promotion de tous les principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre plus large des mesures prises par l'OIT pour faire face au COVID-19.

- 36. En Afrique, le BIT a apporté un appui à l'élaboration et la diffusion de directives en matière de sécurité et de santé au travail (SST) dans des pays tels que l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Kenya, la Mauritanie, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et la Tunisie, et a collaboré avec l'Union africaine. En Côte d'Ivoire, il a ciblé les travailleurs de l'économie informelle en organisant des campagnes de sensibilisation sur la manière dont le virus se propage et sur ses conséquences sanitaires. En Mauritanie et au Zimbabwe, il a aidé des entreprises informelles à convertir leurs lignes de production pour protéger le public, soutenir les prestataires de soins de santé et répondre aux besoins en biens et services. En Éthiopie, le BIT a aidé le ministère du Travail et des Affaires sociales à mettre au point un protocole sur le lieu de travail pour faire face au COVID-19. Un soutien a été apporté à la rédaction de directives de l'Union africaine sur le COVID-19 et à l'élaboration d'une approche harmonisée de la Communauté de développement de l'Afrique australe visant à protéger les travailleurs du secteur de la santé. La collaboration avec l'Agence pour le développement de l'Union africaine a facilité la création du groupe consultatif d'experts sur la SST chargé par l'Union africaine d'examiner les mesures à prendre face au COVID-19.
- 37. Dans les États arabes, le BIT a aussi apporté un appui à l'élaboration de lignes directrices nationales en matière de SST grâce à la traduction et la diffusion de publications pertinentes de l'OIT et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à des programmes virtuels de renforcement des capacités portant sur l'amélioration des mesures de SST et de l'inspection du travail dans le contexte du COVID-19. Outre une note de synthèse régionale, des documents d'orientation nationaux sur les incidences du COVID-19 sur les travailleurs migrants ont été élaborés en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, en Jordanie et au Koweït.
- **38.** En Europe et en Asie centrale, l'OIT a répondu aux demandes de plusieurs gouvernements concernant des initiatives de SST visant à permettre la reprise des activités économiques en toute sécurité et à concevoir des mesures de protection pour l'économie informelle. Quelque 1 500 inspecteurs du travail et autres agents chargés de

faire appliquer la législation ont été formés dans les pays des Balkans occidentaux et en Ukraine.

- 39. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Bureau a créé un outil en 10 étapes pour un retour au travail sûr et sain au temps du COVID-19. Il a apporté un appui à l'élaboration de protocoles de SST pour les travailleurs ruraux et les travailleurs domestiques au Mexique et a contribué à la mise au point de la stratégie nationale de SST au Costa Rica. Au Brésil, il apporté un appui à la conception de l'auto-évaluation en ligne de la SST dans des secteurs tels que la construction et le conditionnement de la viande. Le Bureau a en outre collaboré avec le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue d'appuyer l'intégration socio-économique des migrants et réfugiés vénézuéliens, et a soutenu des initiatives législatives sur le télétravail au Chili et sur les travailleurs des plateformes numériques en Argentine. En outre, le BIT a intégré la question de l'atténuation des effets négatifs de la pandémie dans ses travaux visant à éliminer le travail des enfants.
- 40. Le Bureau a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à soutenir les travailleurs migrants et les réfugiés, notamment, mais non exclusivement, des dialogues tripartites élargis sur les incidences du COVID-19 sur les travailleurs migrants dans les pays d'origine en Asie du Sud, une plateforme en ligne pour que les compétences des migrants de retour au Bangladesh puissent être reconnues, et des évaluations de la chaîne de valeur pour recenser les secteurs pouvant intégrer des migrants et des réfugiés dans les pays de destination et les réintégrer dans les marchés du travail nationaux. Il a en outre fourni à des travailleurs migrants des renseignements, des trousses sanitaires et des abris et les a aidés à recouvrer des dépenses liées à la migration et des salaires impayés, à opérer des transferts d'argent et à accéder à des voies de recours juridiques. En août 2020, les centres de documentation destinés aux migrants et soutenus par l'OIT avaient apporté un appui à plus de 185 000 travailleurs migrants, dont 39 pour cent de femmes.

Pilier 4: S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions

41. Depuis mars 2020, le Bureau a réorganisé de larges pans de son action liée au dialogue social ³ afin de soutenir les mandants tripartites dans les mesures qu'ils prennent face à la crise et de placer le dialogue social au cœur de l'élaboration des politiques, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales et des normes pertinentes de l'OIT ⁴. De par sa nature transversale, le dialogue social s'est inscrit dans les travaux menés par le Bureau au titre des trois autres piliers du cadre stratégique élaboré par l'OIT et de son action sectorielle visant à répondre à la crise du COVID-19.

Moyens d'action et produits de diffusion des connaissances

42. Depuis le début de la pandémie, le Bureau a produit de nombreux outils, notes de synthèse et documents d'orientation sur le rôle joué par les acteurs et institutions du dialogue social dans les mesures visant à faire face aux incidences socio-économiques du COVID-19, notamment dans les domaines de la SST, de la protection sociale, de la gouvernance du marché du travail et dans d'autres domaines stratégiques ⁵. Il s'agit

³ Notamment le Plan d'action révisé sur le dialogue social et le tripartisme pour la période 2019-2023; voir GB.335/INS/3(Rev.).

⁴ Telle que la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017.

⁵ BIT, «Social dialogue on occupational safety and health in the COVID-19 context. Ensuring a safe return to work: Practical examples», mémoire, 26 août 2020; BIT, «The Role of Social Dialogue in Formulating Social Protection

notamment de notes sur le rôle central du dialogue social et d'exemples de négociation par les employeurs et les travailleurs de mesures visant à prévenir la propagation du COVID-19, protéger les moyens de subsistance et favoriser la relance.

- **43.** Le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) ont entamé un processus de collecte d'informations sur les incidences de la pandémie sur les entreprises et les travailleurs et ont produit des documents de politique générale et des documents de fond pertinents.
- 44. En ce qui concerne les travaux menés avec les mandants employeurs, les plans de travail convenus précédemment ont été révisés afin d'apporter des réponses immédiates aux besoins nouveaux et urgents des organisations d'employeurs et des associations professionnelles et de leurs membres en vue de réduire les incidences négatives de la pandémie. Des outils pratiques, destinés à apporter aux organisations d'employeurs et associations professionnelles un appui dans les domaines de la SST, du travail à domicile, du retour au travail en toute sécurité, d'autres questions liées au lieu de travail et des plans de continuité des activités, ont été élaborés au niveau mondial, puis adaptés aux circonstances locales. En outre, des modèles d'outils ont été mis au point afin d'étudier les besoins de relance des entreprises et d'évaluer les besoins en formation résultant de la crise du COVID-19. Le Centre de Turin a contribué à développer davantage et à numériser ces outils, qui ont été utilisés par les mandants employeurs dans toutes les régions.
- 45. En plus des données collectées pour le centre d'information sur le COVID-19, ACT/EMP a mené une enquête mondiale sur les incidences de la pandémie sur les organisations d'employeurs et associations professionnelles et sur leurs activités. Cette enquête a fourni une base sur laquelle s'appuyer pour examiner les interventions futures à la lumière des conséquences probables de la pandémie à moyen et long terme et de la relance des entreprises. L'accent continuera d'être mis sur les nouvelles stratégies de fidélisation des membres et de prestation de services, ainsi que sur la promotion des politiques de relance et de résilience des entreprises. En outre, les données réunies dans le centre d'information de l'OIT ont servi de base pour élaborer un document de recherche sur le rôle futur des organisations d'employeurs et associations professionnelles, qui sera publié à la fin de 2020. Enfin, des webinaires ont été organisés sur des thématiques clés afin de permettre aux organisations d'employeurs et associations professionnelles de partager informations et connaissances. Plusieurs publications ont été produites, notamment un quide destiné aux employeurs sur la prévention du COVID-19 et le retour au travail en toute sécurité, ainsi qu'un plan de continuité en six étapes pour les PME face au COVID-19.
- **46.** ACTRAV s'est mis en rapport avec des organisations de travailleurs du monde entier en vue de recueillir et de diffuser les mesures visant à faire face à la pandémie qui ont été prises par les syndicats nationaux, notamment en ce qui concerne les processus de dialogue social, les mesures gouvernementales et les atteintes aux droits des travailleurs, l'accent étant mis sur les plus vulnérables (par exemple les travailleurs migrants, les travailleurs de première ligne du secteur de la santé et les travailleurs de l'économie informelle). Il a produit plusieurs dossiers sur certaines des principales normes internationales du travail et sur le rôle des syndicats, ainsi que 12 vidéos en

- plusieurs langues sur le rôle des syndicats dans la résolution de problèmes urgents liés à la pandémie tels que la désinformation, la stigmatisation et la violence au travail.
- 47. Des documents ont été diffusés par l'intermédiaire des médias sociaux, de sessions de formation en ligne et de webinaires, et des pratiques innovantes de dialogue social mises en place pour faire face à la crise ⁶. ACTRAV a organisé plus de 40 webinaires destinés à des syndicats opérant aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. La session biennale de l'académie du Centre international de formation de l'OIT, Turin, sur le dialogue social et les relations professionnelles se tiendra pour la première fois sous la forme d'une e-académie, tandis qu'un nouveau module de la boîte à outils mondiale des relations professionnelles (IR Toolkit) sur le renforcement des relations professionnelles en temps de crise sera utilisé dans les formations en ligne.

- 48. Un appui a été apporté aux dialogues (par voie électronique) bipartites et tripartites à différents niveaux (entreprise, secteur, national et international). Des recommandations ont été faites aux conseils nationaux pour le dialogue social et institutions similaires ou aux organes ad hoc chargés de concevoir des mesures à l'échelle nationale visant à prévenir la propagation du COVID-19, protéger les moyens de subsistance et favoriser la relance. Le Bureau a contribué à améliorer ou à réactiver les mécanismes de consultation tripartite, notamment en Argentine, en Équateur, au Panama et en Zambie, ainsi qu'à renforcer la coopération entre travailleurs et employeur sur le lieu de travail en Éthiopie et au Kenya, notamment. En Inde, les partenaires sociaux, agissant conjointement, ont pris contact avec les unités économiques et les travailleurs de l'économie informelle afin de renforcer le dialogue social dans l'économie informelle, qui absorbe 90 pour cent de la main-d'œuvre du pays.
- **49.** ACT/EMP et ACTRAV ont en outre multiplié les contacts directs avec les associations d'employeurs et les organisations de travailleurs au niveau national et leur ont offert une formation ciblée et une assistance technique. Les principales actions menées au niveau national ont consisté à renforcer les capacités des partenaires sociaux d'évaluer les incidences de la pandémie sur les travailleurs et les entreprises, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, et de concevoir des solutions fondées sur un engagement tripartite. Les partenaires sociaux ont également reçu une aide pour accéder aux ressources de renforcement des capacités du Centre de Turin, notamment par la mise à disposition d'infrastructures de TIC.
- 50. L'assistance apportée aux gouvernements en matière de retour au travail en toute sécurité comprenait notamment des éléments visant à renforcer le rôle des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies pertinentes (par exemple, cartographie des risques, évaluation des risques et dispositions d'atténuation pour les groupes vulnérables). Des webinaires tripartites sur le rôle des systèmes d'inspection du travail pendant la pandémie ont complété cette action. Le programme Better Work de l'OIT et de la Société financière internationale a collaboré avec les ministères du travail et de l'emploi des pays où il est mis en œuvre en vue

⁶ Par exemple, webinaire du BIT à Moscou portant sur «The Role of Social Dialogue in supporting employment and advancing towards economic recovery» (13 juillet 2020); webinaire d'ACTRAV/BIT à Beyrouth intitulé «Relying on social dialogue for solutions in the Arab States» (30 juillet 2020); ACT/EMP, Organisation des employeurs d'Afrique de l'Est (EAEO) et forum sur le secteur privé de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) intitulé «Developing Policy Frameworks for Recovery & Prosperity from the COVID-19 Pandemic» (19 août 2020).

d'élaborer des documents de sensibilisation sur le COVID-19 destinés à la direction et aux travailleurs des usines.

Incidences et réponses sectorielles (ensemble des quatre piliers)

- **51.** L'effet dévastateur de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail et ses incidences particulières et profondes sur les différents secteurs économiques et sociaux ont montré qu'il importe de mettre en place des politiques sectorielles volontaristes et bien conçues en réponse à la crise. Le Bureau a élaboré une série de 17 mémoires sectoriels communs aux quatre piliers du cadre d'action relatif au COVID-19. Ces mémoires visent à aider les mandants de l'OIT à évaluer les incidences de la pandémie dans des secteurs spécifiques et à mettre en évidence les outils et instruments sectoriels de l'OIT qui sont en place pour aider à soutenir les entreprises et à protéger les travailleurs.
- 52. Le Bureau a en outre élaboré de nouvelles orientations et check-list sectorielles spécifiques pour la prévention et le contrôle du COVID-19 dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, des services de santé, de l'exploitation minière, du transport maritime, du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'OMS. Les organisations sectorielles d'employeurs et de travailleurs ont contribué à l'élaboration de ces notes et outils, qui servent de répertoire des bonnes pratiques et des enseignements tirés pour aider à reconstruire en mieux.
- 53. Le Bureau a soutenu les efforts des mandants visant à élaborer des déclarations conjointes et appels à l'action pour protéger les travailleurs et soutenir les entreprises, notamment l'appel à l'action intitulé «COVID-19 : Action in the Global Garment Industry» qui a été lancé par l'Organisation internationale des employeurs (OIE), la Confédération syndicale internationale (CSI) et IndustriALL Global Union. Il a facilité des consultations régulières avec la Commmission tripartite spéciale créée en application de la MLC, 2006, qui ont abouti à la Déclaration du bureau de la Commission tripartite spéciale sur la maladie à coronavirus (COVID-19). Dans cette déclaration, la commission a demandé que les marins soient reconnus comme des travailleurs essentiels et bénéficient de dérogations à toutes les restrictions de voyage ainsi que d'une attention particulière de façon à pouvoir rejoindre leur navire ou en descendre et rentrer chez eux sans entrave.

▶ IV. Centre international de formation de l'OIT, Turin

- **54.** Durant la pandémie de COVID-19, le Centre de Turin a entrepris de modifier son portefeuille d'activités, pour passer de la formation en présentiel à l'apprentissage et au renforcement des capacités en ligne aux niveaux individuel, institutionnel et systémique.
- 55. Les services de formation proposés par le Centre de Turin directement liés au COVID-19 comprennent notamment un cours à distance intitulé «Soutenir les PME pendant la crise du COVID-19», dispensé en quatre langues, auquel ont participé 2 500 personnes. Le Centre de Turin a en outre contribué à la numérisation des programmes «Créez et gérez mieux votre entreprise» et «Tout savoir sur l'entreprise», permettant ainsi aux partenaires de l'OIT de poursuivre leur formation et leur apprentissage dans ce domaine pendant toute la durée du confinement.

56. Le Centre de Turin a en outre conçu et dispensé un cours de formation en ligne sur la protection sociale, grâce auquel plus de 150 spécialistes de plus d'une cinquantaine de pays ont accédé aux informations les plus récentes sur les mesures efficaces de lutte contre la pandémie. Un nouveau module sur la gestion des crises sanitaires et le COVID-19 a été intégré à la plateforme de formation accessible depuis un appareil mobile et consacrée aux éléments essentiels de la sécurité et de la santé au travail à l'intention des organisations d'employeurs et des associations professionnelles. De nouveaux types de formation en ligne à destination des représentants des travailleurs ont été mis en place, y compris des cours en ligne sur le dialogue social, la SST, la violence et le harcèlement, ainsi qu'une formation syndicale sur l'avenir du travail.

57. Les services en matière de développement des capacités proposés par le Centre de Turin face au COVID-19 comprennent notamment une plateforme de gestion des connaissances intitulée «A Road to Resilience: Sustaining Business and Decent Work during COVID-19», qui est désormais disponible sur le portail que l'OIT consacre aux mesures prises face à la crise du COVID-19.

V. Collaboration avec les institutions des Nations Unies et le G20

Nations Unies

- 58. Dès le début de la pandémie, le Bureau a considérablement intensifié sa collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies. Il a contribué de manière significative au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19. Il a en outre dirigé l'élaboration de la note de synthèse du Secrétaire général de l'ONU intitulée Le monde du travail et la COVID-19. Le Bureau a aussi collaboré avec d'autres institutions à la présentation d'un aperçu statistique de la manière dont la pandémie de COVID-19 est en train de transformer les marchés du travail et la collecte de statistiques du travail. Le Bureau a par ailleurs contribué à la note intitulée COVID-19 et droits humains: Réagissons ensemble! et à la déclaration commune sur une protection sociale inclusive pour les personnes handicapées en réponse à la crise du COVID-19. Au niveau national, les fonctionnaires du BIT et les équipes de promotion du travail décent ont œuvré au sein des équipes de pays des Nations Unies à travers le monde pour contribuer à la conception et à la mise en œuvre de programmes nationaux de sortie de crise du COVID-19.
- Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 destiné à soutenir les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire pour surmonter la crise. Il a en outre entamé un processus de consultation avec le PNUD et la FAO, respectivement, dans le but de réviser et de renforcer les cadres de coopération existants, l'accent devant être mis davantage sur les objectifs de développement durable et le COVID-19. Cela a conduit au lancement d'un nouveau cadre d'action mondial, qui définit sept domaines prioritaires pour lesquels l'OIT et le PNUD s'emploieront à consolider les acquis du développement durable dans le monde du travail eu égard à la pandémie. En collaboration avec la FAO, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Bureau a par ailleurs élaboré une note d'information à l'intention des coordinateurs résidents des

- Nations Unies sur les services conjoints qu'ils peuvent fournir aux pays pour faire face à la crise du COVID-19.
- 60. La collaboration du Bureau avec les institutions spécialisées des Nations Unies s'est notamment concrétisée à travers: i) l'élaboration d'un outil pratique à utiliser dans les structures sanitaires pour protéger le personnel de santé dans le cadre du programme conjoint OIT-OCDE-OMS «S'engager pour la santé»; ii) les contributions à la Note de synthèse du Secrétaire général de l'ONU intitulée La COVID-19 et transformation du tourisme; iii) l'organisation d'une enquête menée à l'échelle mondiale auprès des entreprises sur les effets de la pandémie sur la formation des travailleurs, des apprentis et des stagiaires avec le Groupe interinstitutions sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels; iv) une déclaration conjointe avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'OMS sur le thème du COVID-19, des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire; v) une collaboration étroite avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'OMS en vue de l'élaboration d'orientations sur la prévention et le contrôle du COVID-19; et vi) une déclaration commune avec l'OMI, la CNUCED, l'OIM, la FAO, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et le Pacte mondial des Nations Unies appelant tous les gouvernements à reconnaître immédiatement les gens de mer comme des travailleurs clés et à éliminer les obstacles à la relève des équipages.

G20

- **61.** Le Bureau a activement soutenu la présidence saoudienne du G20 dans sa réponse à la crise du COVID-19. Ce soutien s'est notamment exprimé comme suit:
 - une déclaration du Directeur général du BIT prononcée à l'occasion du sommet virtuel extraordinaire du G20, le 26 mars 2020, à l'issue duquel les dirigeants du G20 ont demandé à l'OIT et à l'OCDE de surveiller les répercussions de la pandémie sur l'emploi;
 - des présentations, lors des réunions des ministres du Travail et de l'Emploi, sur les incidences du COVID-19 sur l'emploi et le cadre stratégique élaboré par l'OIT pour faire face à la crise du COVID-19;
 - des déclarations à l'occasion des réunions des ministres du Tourisme des pays du G20 et du partenariat du G20 pour la santé et le développement.

► VI. Coopération pour le développement

62. Le Bureau et les mandants ont étoffé, modifié et réorienté le portefeuille de projets de coopération pour le développement afin de faire face à la crise du COVID-19. Les équipes de promotion du travail décent et les bureaux de pays ont reçu des indications sur la manière de gérer les conséquences du confinement et du télétravail. Des plans d'urgence ont été mis en place pour les différents projets, compte tenu des plans de travail spécifiques et de la couverture géographique. Les bailleurs de fonds se sont montrés coopératifs en acceptant des ajustements aux budgets, aux plans de travail et aux modalités de mise en œuvre.

63. Des modalités innovantes de prestation de services ont été conçues et mises en œuvre, tout en garantissant la sécurité et la santé des mandants et des partenaires d'exécution, ainsi que celles du personnel du BIT. Il s'agit notamment du recours à d'autres partenaires locaux, aux téléphones portables pour la réalisation d'enquêtes, aux plateformes d'apprentissage en ligne et aux services de conseil technique virtuels.

- **64.** À titre d'exemple, les activités du programme phare IPEC+ ont pu être réorganisées dans plus d'une soixantaine de pays afin de suivre au plus près les incidences du COVID-19, en particulier sur les filles et le travail forcé. Quant au programme phare Sécurité + santé pour tous, des fonds supplémentaires d'un montant de 5,5 millions de dollars É.-U. ont été réunis pour aider les mandants de divers pays dans le secteur de la confection. Des équipes du programme Better Work ont été redéployées à travers le monde pour apporter un appui aux usines et aux travailleurs sur des questions cruciales de santé, de sécurité et de relations professionnelles, coordonner des campagnes d'information et des formations à l'intention des partenaires nationaux, donner des conseils stratégiques et aider à rapprocher les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et les acheteurs internationaux en vue d'élaborer des solutions communes aux niveaux national et international.
- 65. Les activités du programme visant à améliorer les perspectives des personnes déplacées et des communautés d'accueil (PROSPECTS) ont été réorganisées dans plusieurs pays, en vue de soutenir les efforts entrepris pour évaluer les incidences du COVID-19 sur les économies des régions accueillant des réfugiés, de servir de base à toute redéfinition des activités de ce programme et d'entreprendre des mesures d'atténuation, parmi lesquelles le programme d'urgence «espèces contre travail». Les discussions se poursuivent entre les partenaires et le donateur sur une future réorientation du programme, pays par pays, dans le cadre des actions menées au niveau national pour faire face au COVID-19, et ses effets sur les régions accueillant des réfugiés. Dans le cadre d'autres projets, des mesures ont été prises pour anticiper l'évolution de la demande de services et y répondre, notamment en étendant la couverture des régimes de protection sociale et des autres programmes d'aide et d'assistance économique aux groupes défavorisés; en distribuant des cartes permettant de retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques aux travailleurs participant au Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), comme cela a été le cas en Jordanie, afin qu'ils puissent continuer de toucher un salaire pendant la période de confinement; en offrant aux propriétaires d'entreprise et aux travailleurs licenciés la possibilité d'être plus compétitifs, grâce à l'amélioration de leurs compétences numériques en Indonésie; et en aidant les petites entreprises à se reconvertir dans la production d'équipements de protection individuelle en Zambie.
- 66. Les partenaires ont aussi appuyé de nouveaux programmes de coopération pour le développement visant à mettre en place des programmes de transfert monétaire, à protéger les revenus des travailleurs et à assurer la continuité des activités. Des interventions axées sur le dialogue social, les politiques de SST, la fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle et les campagnes de sensibilisation des travailleurs de l'économie informelle ont été mises au point, le but étant de renforcer la résilience face aux chocs à l'avenir. Ces interventions, et bien d'autres encore, ont permis d'accompagner les pays dans les stratégies qu'ils ont mises en place pour faire face au COVID-19 et relancer leur économie, et elles ont joué un rôle clé dans l'élaboration de la stratégie des Nations Unies en matière de relance socio-économique.

VII. COVID-19 et exécution du programme et budget pour 2020-21

- **67.** En avril 2020, le Bureau a publié des orientations à l'intention de l'ensemble de son personnel sur l'exécution du programme et budget pour la période biennale 2020-21 dans le contexte du COVID-19 et instauré des mesures, dans le cadre des engagements pris dans ledit programme et budget, afin de disposer de la latitude, de la flexibilité et de la capacité d'adaptation voulues pour soutenir les actions menées par les mandants face à la pandémie. Les stratégies propres à chaque pays et les réalisations attendues au niveau mondial ont été revues en fonction de l'évolution des demandes et des circonstances nationales dans 106 États Membres et territoires.
- **68.** Tous les produits mondiaux destinés à obtenir les résultats stratégiques ont été adaptés et plus d'un tiers de l'ensemble des résultats des programmes par pays attendus au début de 2020 ont été revus en conséquence. Une attention particulière a été accordée au renforcement de la capacité d'intervention et de la résilience des partenaires sociaux et des institutions de dialogue social, ainsi qu'à la protection des travailleurs et des entreprises.
- 69. Des mesures volontaristes ont été prises pour permettre aux responsables du BIT de consacrer les ressources disponibles aux mesures prises par l'OIT face à la crise du COVID-19. Au milieu de l'année 2020, des économies de l'ordre de 3,6 millions de dollars É.-U. avaient été réalisées sur les dépenses de personnel inscrites au budget ordinaire en raison du ralentissement des activités de recrutement, et ont permis de financer les initiatives liées au COVID-19 lancées à l'appui des mandants, notamment les évaluations rapides susmentionnées des effets de la pandémie sur les marchés du travail et les mesures de SST. Plus de 70 pour cent (environ 13,4 millions de dollars É.-U.) des crédits alloués au titre du Compte supplémentaire du budget ordinaire ont servi à financer les stratégies menées dans 31 États Membres pour faire face au COVID-19, l'accent étant mis sur la création d'emplois, le dialogue social et le tripartisme, les entreprises durables, la protection au travail et la protection sociale.
- **70.** De plus amples informations concernant les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme et budget pour 2020-21 seront soumises au Conseil d'administration à sa 341e session (mars 2021).

VIII. Produits de communication

- 71. Depuis le déclenchement de la pandémie mondiale, le Bureau a réorienté sa communication autour des effets du COVID-19 sur le monde du travail et de la réponse globale de l'OIT à la crise. Face au besoin soudain de passer à des solutions virtuelles, un effort particulier a été fait pour développer rapidement de nouvelles plateformes et adapter la communication, afin que les destinataires en interne et en externe aient accès aux informations et aux connaissances qui leur sont utiles. Les webinaires sont vite devenus un important moyen de communication. L'infrastructure nécessaire a été mise en place, avec le soutien du personnel et moyennant une formation.
- 72. Un portail consacré au COVID-19 a vu le jour sur le site Web public de l'OIT, dans le but de structurer l'ensemble des connaissances et des contenus de communication de l'OIT liés à la pandémie. La plateforme a tiré profit des contenus actualisés et enrichis des

pages Web des départements du Portefeuille des politiques, qui proposent aussi de nouveaux supports de communication, tels des podcasts sur les questions liées à la crise. Une autre plateforme offre aux gouvernements et aux dirigeants patronaux et syndicaux un espace où échanger leurs recommandations et leur expérience en matière de lutte contre la pandémie. Des témoignages sur le COVID-19 livrés à la première personne par des travailleurs et des chefs d'entreprise mettent en évidence l'incidence que la pandémie a eue sur le plan humain dans tous les secteurs et toutes les régions.

- 73. Le Bureau s'est appuyé sur une stratégie de communication globale autour du COVID-19 destinée à façonner la forme narrative des messages de l'OIT et faire en sorte que les nombreuses connaissances, recommandations et informations produites par le Bureau touchent leurs principaux destinataires. Il a notamment élaboré un modèle efficace pour promouvoir en ligne l'Observatoire de l'OIT et d'autres produits phares de diffusion des connaissances. De nouvelles vidéos présentant un résumé des notes de synthèse et outils récents permettent en outre d'informer et de sensibiliser davantage le public à travers les réseaux sociaux.
- 74. Informer et mobiliser le personnel est une priorité de la communication interne. Cet objectif a pu être atteint grâce à la mise à jour permanente de la page d'accueil de l'Intranet (y compris une section consacrée aux questions liées au COVID-19), aux éditions hebdomadaires du bulletin interne d'information de l'OIT et aux messages réguliers du Directeur général à tout le personnel du BIT.

► IX. Réponse institutionnelle

- 75. Peu après le début de la pandémie, le Président du Conseil d'administration, en consultation avec les deux Vice-présidents, a décidé de reporter la 338° session du Conseil d'administration initialement prévue du 12 au 26 mars 2020. Depuis lors, le bureau du Conseil d'administration ainsi que les autres membres du Groupe de sélection tripartite ont tenu douze réunions virtuelles ⁷ pour assurer la continuité de la gouvernance de l'OIT aussi longtemps que les membres du Conseil d'administration ne pourront pas se réunir à nouveau en personne. Au cours de ces réunions, le Groupe de sélection tripartite a été tenu informé des effets de la pandémie sur les activités de l'OIT et invité à faire le nécessaire pour que le Conseil d'administration soit en mesure de prendre des décisions urgentes et importantes par correspondance à quatre reprises depuis mars 2020. Parmi ces décisions, citons le report de la 109° session de la Conférence internationale du Travail de juin 2020 à juin 2021 et l'élaboration de règles de procédure et de dispositions spéciales pour la 340° session, essentiellement virtuelle, du Conseil d'administration.
- 76. La communication entre le Bureau et les mandants tripartites, entre les mandants euxmêmes et avec d'autres organisations du système multilatéral ainsi que d'autres acteurs mondiaux est restée constante pendant toute la durée du confinement et au-delà. Plus de 250 réunions virtuelles (y compris des webinaires, des sessions d'information et de formation, et des réunions du groupes des employeurs, du groupe des travailleurs et des groupes régionaux) ont été organisées depuis le siège depuis mars 2020, et plus de 1 700 réunions virtuelles ont été organisées depuis les bureaux extérieurs de l'OIT au cours de la même période.

⁷ Au 30 septembre 2020.

► Projet de décision

77. Le Conseil d'administration prend note des informations figurant dans le document GB.340/INS/18/6 et prie le Directeur général:

- *a*) de tenir compte des orientations données pour guider l'action du Bureau et les mesures à prendre face à la crise actuelle liée au COVID-19;
- b) de fournir de plus amples informations concernant les effets du COVID-19 sur l'exécution du programme et budget pour 2020-21 à sa 341^e session (mars 2021).